

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 avril 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Mme Geneviève Leblanc, directrice par intérim des communications
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2018-381-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-382-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-383-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 AVRIL 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 4 avril 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-384-DEC FORMATION / ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME / 1^{er} ET 2 JUIN 2018 /

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en tant que la 10^e ville au Québec, occupe un rôle de plus en plus actif sur la scène municipale et que la formation offerte par l'Association québécoise d'Urbanisme constitue un lieu d'échanges privilégié pour de nombreux dossiers touchant la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'y inscrire les conseillers : Brigitte Villeneuve, Dany St-Pierre et André Fontaine.

Il est unanimement résolu, que le comité exécutif autorise Madame Brigitte Villeneuve, Messieurs Dany St-Pierre et André Fontaine à participer à la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme, laquelle se tiendra au Centre des congrès et d'exposition de Lévis, les 1^{er} et 2 juin 2018.

QUE les frais afférents à cette formation soient remboursés selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

CE-2018-385-DEC RÉVISION / COMPOSITION ET REGROUPEMENT / COMMISSIONS

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le mandat et la composition des commissions du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer la présence citoyenne sur certaines commissions;

ATTENDU QU'il est opportun d'évaluer la pertinence de regrouper certaines commissions;

ATTENDU QU'il est également nécessaire d'évaluer le nombre de membres d'élus municipaux requis sur ces dites commissions;

ATTENDU QU'il est opportun d'évaluer l'opportunité de procéder à la création de commissions spéciales à mandat et durée déterminés;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour ce faire, qu'un comité spécial soit formé et que celui-ci soit composé des personnes suivantes : le directeur général et/ou le directeur général adjoint, le greffier, les conseillères Nathalie Bellavance et Caroline Desbiens et les conseillers Simon Paquin, Réal Leclerc et Jacques Demers;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise la formation d'un comité spécial afin de réévaluer les différentes commissions en ce qui concerne leur mandat et leur composition.

Que soient nommés pour siéger sur ce comité spécial : le directeur général et/ou le directeur général adjoint, le greffier, les conseillères Nathalie Bellavance et Caroline Desbiens et les conseillers Simon Paquin, Réal Leclerc et Jacques Demers.

CE-2018-386-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif du 20 et 29 mars 2018.

CE-2018-387-DEC AUTORISATION / CRÉATION / COMITÉ DE RÉFÉRENCE / PLAN VERT

ATTENDU QUE la Direction de l'environnement a eu le mandat de procéder à un appel d'offres de services pour la nouvelle mouture du « Plan Vert »;

ATTENDU QU'il est recommandé de procéder également à un appel de candidatures pour former un comité de référence afin que ce dernier commente et questionne tout au long de la réalisation de cette nouvelle mouture;

ATTENDU QUE le comité de sélection pourrait être constitué de deux (2) élus et membres de la commission, soit M. Maisonneuve et M. Fontaine, ainsi que du directeur de l'environnement, M. Marc Léger et de la coordonnatrice biodiversité et changements climatiques, Mme Mahotia Gauthier;

ATTENDU QUE le comité de référence pourrait être constitué de quatre (4) citoyens de Terrebonne possédant une expertise ou un intérêt marqué dans les différents domaines liés au « Plan Vert », soit les changements climatiques, les matières résiduelles, la biodiversité, l'électrification des transports, etc., qu'il y ait dans le comité parité homme-femme d'âges variés et qu'ils proviennent de différents secteurs de la Ville;

ATTENDU la recommandation numéro CDETC-2018-03-20/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la formation d'un comité de référence dans le cadre de la réalisation de la nouvelle mouture du « Plan Vert » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise la Direction de l'environnement à lancer un appel de candidatures pour former un comité de référence afin que ce dernier commente et questionne tout au long de la réalisation de cette nouvelle mouture du « Plan Vert ».

Que M. Yan Gauthier-Maisonnette, président de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, et M. André Fontaine, vice-président, ainsi que M. Marc Léger, directeur de l'environnement et Mme Mahotia Gauthier, coordonnatrice biodiversité et changements climatiques soient et sont nommés comme membre du comité de sélection.

Que les membres du comité de référence soient sélectionnés selon les critères suivants :

- Parité homme-femme;
- Représentativité des différentes strates d'âge;
- Connaissance des différents enjeux de nature environnementale;
- Représentativité des différents secteurs de la Ville.

CE-2018-388-DEC PROJET EN SANTÉ MENTALE « LE HAVRE DU ROSEAU » / PRÉSENTATION DU CISSS DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière travaille sur un projet visant à améliorer la qualité de vie de personnes vivant avec une problématique de santé mentale, mais ayant une capacité d'autonomie fonctionnelle, en leur offrant un logement avec soutien et accompagnement adéquats;

ATTENDU QUE le sud de la région de Lanaudière ne compte actuellement aucune ressource de type « logement avec soutien et accompagnement » ce qui entraîne des difficultés dans la trajectoire de services pour une clientèle qui vise un jour à habiter un logement autonome;

ATTENDU QUE la stabilité résidentielle est un élément fondamental pour le rétablissement, l'intégration et la participation sociaux de la clientèle visée;

ATTENDU QUE le CISSS de Lanaudière a manifesté, en octobre 2016, son vif intérêt pour construire un immeuble ou encore convertir un bâtiment existant à Terrebonne afin d'offrir 23 logements avec soutien et accompagnement d'une chambre à coucher, soit 17 permanents et 6 transitoires;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Terrebonne (OMH), l'organisme Habitat jeunesse, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Fondation Santé – Sud de Lanaudière ont confirmé leur participation à ce projet en santé mentale baptisé « Le Havre du Roseau »;

ATTENDU la résolution de l'OMH de Terrebonne numéro OMH-2017-06-01-18, adoptée le 1^{er} juin 2017, approuvant le projet d'habitation communautaire « Le Havre du Roseau » pour les personnes vivant avec une problématique en santé mentale;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne, dans sa démarche, est soutenu par le Groupe de ressources techniques (GRT) et le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP);

ATTENDU QUE le CISSS de Lanaudière a manifesté le souhait d'implanter le projet « Le Havre du Roseau » sur le territoire de la Ville de Terrebonne en raison de l'expertise de la municipalité en matière de développement social et communautaire;

ATTENDU la présentation à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du document intitulé « Le Havre du Roseau – Plan d'affaires » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le projet « Le Havre du Roseau », estimé à 4 463 627\$, est conditionnel à une contribution de la Ville de Terrebonne représentant un minimum de 15% des coûts maximums admissibles prévus au programme AccèsLogis Québec et que cette somme sera remboursée par la communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-898-DEC mandatant des fonctionnaires municipaux à siéger sur le comité de travail du projet en santé mentale « Le Havre du Roseau », soit un immeuble de 23 logements sociaux avec soutien et accompagnement;

ATTENDU QUE le CISSS de Lanaudière et ses partenaires désirent s'assurer de la collaboration de la Ville de Terrebonne avant de cibler un terrain en particulier;

ATTENDU la recommandation numéro CFAM-2018-03-14/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la mise sur pied du projet « Le Havre du Roseau » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif autorise les fonctionnaires municipaux suivants à siéger au comité de travail du projet en santé mentale « Le Havre du Roseau », soit un immeuble de 23 logements sociaux avec soutien et accompagnement :

- M. Marc-André Fullum (et/ou Mme Kate Primeau), chef du Service de développement économique à la Direction de l'urbanisme durable;
- M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale;
- Mme Arianne Létourneau, coordonnatrice en planification urbaine à la Direction de l'urbanisme durable.
- M. Jean-François Lévesque, directeur du loisir et vie communautaire.

Que les membres de ce comité de travail soient et sont mandatés à faire le suivi du projet à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine.

Que le service du développement économique soit et est mandaté à dresser un inventaire des sites disponibles pouvant accueillir un tel projet.

**CE-2018-389-DEC DEMANDE / ARTM / RTM / DESSERTE EST-OUEST
SECTEUR TERREBONNE**

ATTENDU la mise en place d'une structure régionale de gestion de l'offre en matière de transport collectif par le Réseau de transport métropolitain (RTM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

ATTENDU que, parmi les mandats de ces organismes, ceux-ci planifient et établissent une offre de transport en réponse aux besoins des usagers des services de transport collectif, incluant ceux à mobilité réduite;

ATTENDU que le RTM et l'ARTM doivent également coordonner les services de transport collectif du territoire en prenant des mesures destinées à les améliorer et à les intégrer;

ATTENDU le rayonnement supra-régional du pôle institutionnel de Terrebonne comprenant le CEGEP, le CFP et que les Complexes sportifs;

ATTENDU que ce pôle n'est pas adéquatement desservi par le réseau de transport collectif;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, que le comité exécutif demande à l'ARTM et au RTM de revoir l'offre de services en matière de transport collectif permettant ainsi d'améliorer la desserte au pôle institutionnel de Terrebonne, et ce, en optimisant les transits est-ouest à l'intérieur de la Municipalité régionale de comté (MRC) Les Moulins.

Que demande soit faite pour la mise sur pied d'un projet pilote à partir du secteur est de Terrebonne à compter du 1^{er} septembre 2018 et un rabatement pour le secteur La Plaine afin que les étudiants puissent se rendre directement au CEGEP de Terrebonne.

Que copie de la présente soit transmise à l'ARTM et au RTM ainsi qu'à la MRC les Moulins.

**CE-2018-390-DEC POSTE DE POMPAGE MARCEL-DE LA
SABLONNIÈRE / POURSUITE / HONORAIRES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE la firme Dufresne, Hébert, Comeau Avocats a transmis une note d'honoraires au montant de 34 322,35\$ (t.t.c.) dans le cadre du dossier de poursuite contre BPR-Triax (travaux effectués au poste de pompage Marcel-De La Sablonnière), et ce, pour des services professionnels rendus entre le 9 et le 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE ce montant inclut les déboursés, à savoir : les honoraires de l'ingénieur Christian Rousseau;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le nécessaire afin que cette note d'honoraires soit dûment acquittée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 21 mars 2018, que le comité exécutif approuve la facture numéro 142683 émise par la firme Dufresne, Hébert, Comeau Avocats en date du 20 février 2018 pour les services professionnels rendus dans le dossier de poursuite pour le poste de pompage Marcel-De La Sablonnière et autorise la trésorière à payer à la firme Dufresne, Hébert, Comeau Avocats un montant de 29 852,01\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 486. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0104 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-391-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 535 990,65\$ préparée le 5 avril 2018.

CE-2018-392-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 193 894,11\$ préparée le 5 avril 2018.

CE-2018-393-DEC AUGMENTATION / FONDS DE CAISSE / AGENTES PERCEPTION / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES / AJOUT D'UN FONDS DE CAISSE POUR AGENTE REMPLAÇANTE

ATTENDU QUE le solde actuel des fonds de caisse des agentes de la perception de la Direction de l'administration et finances est de 150\$;

ATTENDU la fréquence accrue de devoir aller chercher et changer des sommes en petites coupures;

ATTENDU QUE l'agente remplaçante devrait utiliser son propre fonds de caisse, lors d'un remplacement de congé, afin de lui permettre de le balancer et d'en être responsable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 5 avril 2018, que le comité exécutif autorise l'augmentation du fonds de caisse des agentes de la perception de la Direction de l'administration et finances d'un montant de 150\$ à 200\$ et qu'il autorise également un fonds de caisse additionnel de 200\$ qui sera utilisé par une agente remplaçante le cas échéant.

CE-2018-394-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 6 avril 2018 et de la Direction du loisir et vie communautaire du 6 avril 2018, de nommer Mme Anne-Renée Samson au poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 15 avril 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2018-395-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE DE SERVICE / CHANGEMENT D'ENTREPRENEUR / COLLECTE DES RETAILLES DE CÈDRES / PÉRIODE D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUELEMENT

ATTENDU QUE la société Les Cèdres Lachenaie, un entrepreneur local, a signifié son intérêt pour la collecte de retailles et de petites branches de cèdres pour en extraire de l'huile essentielle de cèdre et que cette entreprise exploite son commerce et sa place d'affaires sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette société propose la collecte des retailles et de petites branches auprès des résidents sans aucuns frais;

ATTENDU QUE la société Arbressence facturait, pour trois (3) ans, des coûts de 15 218,46\$ (taxes en sus) pour le service de collecte;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a mis fin à l'entente entre la Ville de Terrebonne et la société Arbressence le 25 janvier 2015, selon les dispositions de l'article 2125 du Code civil du Québec, et ce, selon les recommandations de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer à la société Les Cèdres Lachenaie, à coût nul, « la collecte des retailles de cèdres » aux conditions énumérées à l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 5 avril 2018, d'accepter l'offre de services de la société Les Cèdres Lachenaie, datée de janvier 2018, pour la récupération et le recyclage de retailles et branches de cèdres, le tout à coût nul.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de service pour la collecte des retailles de cèdres à intervenir avec la société Les Cèdres Lachenaie.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à prendre des mesures appropriées pour référer les citoyens de Terrebonne auprès de la société Les Cèdres Lachenaie pour la collecte des retailles de cèdres.

CE-2018-396-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DE PORTES DE GARAGE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-492-DEC, adoptée le 26 avril 2017, acceptant la soumission de la société Les Portes Laliberté pour l'entretien et la réparation de portes de garage pour un contrat d'un (1) an au montant de 39 111,62\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 février 2018 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 février 2018 à 11 h 01, à savoir :

9168-5941 Québec inc. (Axo construction)	483 515,87\$ t.t.c. non conforme
Trottoir Joliette inc.	552 673,33\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	571 540,73\$ t.t.c.
Ciments Lavallée, division de 9353-1754 Québec inc.	615 000,00\$ t.t.c.
Uniroc construction inc.	663 673,64\$ t.t.c.
Cojalac inc.	740 519,48\$ t.t.c.
Construction Tro-MAP inc.	833 610,14\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Trottoir Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mars 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 579 474\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 avril 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 5 avril 2018, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **TROTTOIR JOLIETTE INC.**, datée du 27 février 2018, pour la réfection de bordures et trottoirs, et ce, pour un contrat ferme d'une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2018, le tout pour un montant de 480 690\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0137 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-399-DEC DEMANDE DE PRIX / FOURNITURE D'ARBRES /
PROGRAMME « MES RACINES À TERREBONNE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour la fourniture d'arbres dans le cadre du programme « Mes racines à Terrebonne » ;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été reçus :

Complexe Horticole Bastien	4 619,13\$ t.t.c.
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	7 205,48\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société Complexe Horticole Bastien s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 avril 2018 de la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU la vérification juridique du 6 avril 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 5 avril 2018, d'accepter l'offre de la société **COMPLEXE HORTICOLE BASTIEN** pour la fourniture d'arbres dans le cadre du programme « Mes racines à Terrebonne », le tout pour un montant de 4 017,50\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0138 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2018-0139 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 4 218\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres), soit accepté.

CE-2018-400-DEC MANDAT / CONSULTANT / DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU les travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, recommandés par la firme Les services EXP inc. suite à une étude d'avant-projet;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-296-DEC, adoptée le 21 mars 2018, acceptant la soumission de la société Englobe Corp. pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois (SA18-9013);

ATTENDU la nécessité de préparer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2, art. 22);

ATTENDU QUE la firme Englobe Corp. est mandatée pour préparer les plans et devis ainsi que toutes demandes requises auprès du MDDELCC en lien avec ce projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 5 avril 2018, que la firme Englobe Corp. soit et est autorisée à présenter le projet de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (MDDELCC) afin d'obtenir l'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**CE-2018-401-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS
SUPPLÉMENTAIRES/ AJOUT DE FEUX DE
CIRCULATION, PROLONGATION DU DÉLAI DE
SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.), selon la résolution CE-2016-1132-DEC du comité exécutif, a été mandatée pour les services professionnels afin de procéder à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction de trottoirs et d'une piste cyclable sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640, pour un montant de 96 004,13 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE la firme Groupe ABS inc., selon la résolution 140-04-2017 du conseil municipal, a été mandatée pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux dans le cadre de divers travaux pour un montant global de 242 498,37 \$ (taxes incluses) et que la portion en lien avec les travaux pour la construction de trottoirs et d'une piste cyclable sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640, représente un montant de 32 066,53 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la résolution CE-2017-854-DEC du comité exécutif à propos de la mise aux normes des entrées charretières comprises à l'intérieur de la zone des travaux projetés;

ATTENDU les impacts suivants sur le projet :

- Ajout du feu de circulation au coin du chemin Gascon et de la rue Durocher;
- Mise à jour des plans afin de refléter la mise aux normes des entrées charretières;
- Préparation et gestion du nouvel appel d'offres;
- Délai de mise en œuvre des travaux augmenté de sept (7) semaines.

ATTENDU QUE le coût de ces changements représente, pour la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.), un montant supplémentaire de 59 590,39 \$ (taxes incluses) (voir détail en annexe);

ATTENDU QUE le coût de ces changements représente, pour la firme Groupe ABS inc. un montant supplémentaire de 16 343,70 \$ (taxes incluses) (voir détail en annexe);

ATTENDU la vérification juridique du 9 avril 2018, dont copie est jointe et qui valide notamment la conformité aux lois et règlements ainsi qu'aux Politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville de Terrebonne.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif accepte le coût des honoraires professionnels supplémentaires, réclamé par les firmes :

- Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.), au montant de 51 829\$ (taxes en sus);
- Groupe ABS inc. , au montant de 14 215\$ (taxes en sus);

à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 668. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0130 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-402-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE / PARC-ÉCOLE ARMAND-CORBEIL

ATTENDU la problématique d'éclairage aux terrains de pétanque du parc-école Armand-Corbeil ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-306-DEC mandatant la firme Shellex-Comeau pour réaliser les plans et devis et assurer la surveillance lors des travaux d'amélioration de l'éclairage de cette installation récréative ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont terminés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 6 avril 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **des travaux d'éclairage au parc-école Armand-Corbeil** ».

CE-2018-403-DEC COMPÉTITION DE DANSE BRAVISSIMO / STATIONNEMENT / LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE / 19 AU 22 AVRIL 2018

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. recevront du 19 au 22 avril prochain une compétition de danse d'envergure provinciale;

ATTENDU QUE l'an dernier cette demande a été autorisée et qu'aucune problématique en lien avec cette autorisation n'a été relevée ;

ATTENDU QUE la Direction de la police a déjà autorisé la demande de stationnement sur rue ;

ATTENDU QU'en parallèle le Cégep mettra en place, pour les 19 et 20 avril, un plan particulier de circulation et de signalisation avec du personnel pour guider les automobilistes ;

ATTENDU QUE des affiches seront installées sur les terrains des Complexes Sportifs Terrebonne afin de présenter les options de stationnement supplémentaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 5 avril 2018, que le comité exécutif autorise la tenue de la compétition de danse Bravissimo au Complexe sportif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Stationnement

Le stationnement sur rue est autorisé du côté sud du boulevard Édouard-Michelin pour la durée de l'événement.

2) Affiches de signalisation

L'installation d'affiches en bordure du boulevard des Entreprises est autorisée. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-404-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 15.

Président

Secrétaire